



Toutes les sélections tricolores sont équipées par Erreà : ici, l'équipe de France féminine senior. (Photo Stéphane Pillaud / Sportissimo).

ERREÀ : UNE TENUE SAINTE POUR LES ÉQUIPES DE FRANCE ET POUR TOUS LES VOLLEYEURS ÉQUIPÉS PAR LA MARQUE

Équipementier officiel de la Fédération Française de Volley-Ball depuis 2010, Erreà Sports est la première société certifiée dans l'industrie des équipementiers sportifs. Le label délivré par Oeko-Tex garantit les produits réalisés par Erreà dépourvus de substances nocives pour la santé. Une communication nécessaire au moment où une polémique est née à l'occasion de l'Euro de football et des maillots de plusieurs équipes jugés nocifs selon le Bureau Européen des Associations de Consommateurs (BEUC).

- En 2007 Erreà obtient le label et la Certification Oeko-Tex du principal institut international qui depuis plus de 15 ans représente une autorité à l'échelle mondiale pour la recherche et le test dans le champ de l'écologie textile.
- La Certification Oeko-Tex obtenue par l'entreprise atteste que les produits Erreà ne libèrent pas de substances nocives et toxiques pour la santé selon les principales réglementations européennes et internationales.
- Erreà Sport est la première entreprise en Europe ayant obtenu la certification Oeko-Tex dans le secteur du team wear.
- La gestion de toute la filière de production permet à Erreà d'utiliser exclusivement des matières premières certifiées et d'effectuer un contrôle méticuleux et constant sur la qualité du produit.

PAS DE RISQUES POUR LA SANTÉ

- Les tissus Erreà ne contiennent pas d'amines aromatiques (conformément à la loi européenne 2002/61), à savoir des éléments chimiques qui, même si toxiques et cancérigènes, sont normalement utilisés par beaucoup de producteurs pour leur forte capacité de coloration des tissus.
- Les tissus Erreà ne libèrent pas de formaldéhyde selon les limites prévues par l'Oeko-tex Standard 100. La formaldéhyde est une substance chimique largement utilisée dans la production de tissus au niveau industriel pour sa puissante action bactéricide mais qui peut causer irritation aux muqueuses et aux yeux ainsi que des allergies et des eczéma de la peau.
- Les colorants utilisés pour colorer les tissus satisfont aux dispositions courantes de la législation européenne, sont certifiés par le Oeko-Tex Standard 100 Classe II (produits en contact direct avec la peau) et ne contiennent pas de colorants azoïques, fréquemment utilisés vu leur bas coût et la coloration brillante qu'ils assurent.
- Les accessoires utilisés ne contiennent pas de nickel, un métal responsable de réactions allergiques et de dermatites.

Le certificat Oeko-Tex a une validité d'un an.

Les responsables Oeko-Tex effectuent pendant toute l'année des contrôles par échantillonnage sans préavis en achetant les produits Erreà auprès de nos revendeurs en Italie et à l'étranger. La certification Oeko-Tex constitue une garantie fondamentale pour tous les utilisateurs finaux des produits Erreà et une valeur ajoutée pour notre entreprise qui est depuis toujours sensible et attentive à la santé, surtout à celle des enfants.

Contact presse FFVB : Hubert Guériaux - Port : 06 09 76 43 99 - Email : hubertgueriaux@wanadoo.fr

Pour ne plus recevoir les communiqués, envoyer un mail à hubertgueriaux@wanadoo.fr

